



# Programme AVOT OUBANIM

## Emor 5784



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -  
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire  
où les gagnants sont publiés

1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une  
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour  
gagner des super cadeaux

Chapitre 21, verset 1

PARACHA

“Et du Beth Hamikdach, il ne sortira pas.”

Ce Passouk parle du *Cohen Gadol*, qui ne doit pas quitter le *Beth Hamikdach* même à l'annonce du décès de l'un de ses sept parents les plus proches : son père, sa mère, son frère, sa sœur, son fils, sa fille et sa femme.

L'étape la plus douloureuse du deuil est celle de *Onen*, où **aucun mot ne peut consoler l'endeuillé**. Après elle vient l'étape de *Avel*, qui débute après l'enterrement et où l'endeuillé peut commencer à **entendre des mots de consolation**.

Lorsqu'un Cohen est *Onen* :

- si c'est le *Cohen Gadol*, il ne doit pas sortir du Beth Hamikdach ;
- si c'est un simple Cohen, il ne va pas au *Beth Hamikdach* ; et s'il y est lorsqu'il entend le décès d'un proche, il doit en sortir.

? Pourquoi un simple Cohen ne continue pas son service au *Beth Hamikdach* lorsqu'il est *Onen* ?

Car lorsqu'il est tellement bouleversé par la triste nouvelle qu'il vient d'apprendre, il n'est **pas du tout en état de servir au Beth Hamikdach**. Hachem connaît les remous de son cœur, et le dispense donc de ce travail.

Suite page suivante


**PARACHA SUITE**

Le *Cohen Gadol*, par contre, doit **continuer son service même lorsqu'il est Onen**. Et Rav Chnéor Kotler, directeur de la *Yéchiva* de Lakewood, s'émerveille de cela, car c'est une **preuve qu'Hachem attend énormément du Cohen Gadol** : qu'il réussisse à **dépasser sa douleur personnelle** et à continuer son service d'Hachem avec joie et enthousiasme.

Le *Cohen Gadol*, l'être le plus élevé de tout le peuple juif, doit en effet être capable de

**garder sa sérénité même dans les moments les plus critiques**, sans se laisser perturber par les difficultés.

Cela n'est pas demandé d'un simple Cohen. Mais le fait que ce soit demandé d'un seul Juif nous apprend que chacun de nous peut, à son niveau, **s'élever au-dessus d'un drame** lorsqu'il en vit, en **gardant son sang-froid et en continuant à assumer ses responsabilités**.

*Choul'han 'Aroukh, chapitre 499, Halakha 1 et 4*

**HALAKHA**

Lorsque l'on compte le 'Omer, il faut **compter les jours et les semaines**.

C'est-à-dire que, par exemple :

- le 7ème jour du 'Omer, on dira qu'on est le 7ème jour du 'Omer, **ce qui fait une semaine** ;

- le 8ème jour du 'Omer, on dira qu'on est le 8ème jour du 'Omer, ce qui fait une semaine **et un jour**.

Si on n'a compté que les jours, en **oubliant de compter aussi les semaines** :

- certains disent qu'on est **quitte, car l'essentiel est de compter les jours** ;

- d'autres disent qu'on n'est pas quitte car il faut absolument compter les semaines, comme l'indique le *Passouk Ousfartèm Lakhem (...)* *Chéva' Chabbatot Témitot* ("Et vous compterez pour vous (...) sept semaines entières") ;

- et, dans ce cas-là, on recommencera donc le compte le soir-même, sans *Brakha*.

Si on ne s'est pas corrigé le soir même, et qu'on est donc resté sur un compte de jours mais pas de semaines, on pourra, quand même, les jours suivants, **continuer le compte avec Brakha**. Car on a quand même fait l'essentiel (compter les jours).

Si, au contraire, on n'a compté que les semaines, sans les jours (c'est-à-dire que, par exemple, le septième jour, on a seulement dit "Aujourd'hui, nous sommes une semaine du 'Omer", au lieu de mentionner aussi les sept jours de celui-ci), tous les décisionnaires disent :

- qu'on n'est pas quitte ;

- qu'on devra **recommencer ce compte avec Brakha** ;
- et que, si pendant toute la journée, on a oublié de le recommencer, on devra **continuer sans Brakha le compte du 'Omer** de cette année.

Dans la *Halakha 4*, le *Choul'han 'Aroukh* dit qu'à partir du coucher du soleil, si une personne nous demande quel jour du 'Omer nous sommes, il faudra lui répondre : "**Hier, nous étions tel et tel jour du 'Omer**". Car si nous lui répondons : "Aujourd'hui, nous sommes tel et tel jour du 'Omer", nous avons déjà compté celui-ci pour ce soir-là, et nous ne pourrons donc plus, ce même soir, le compter avec *Brakha*.

Ceci est valable même si nous lui avons répondu en français.

Par contre, **si nous n'avons pas dit le mot "Aujourd'hui"** (c'est-à-dire que nous avons simplement dit, par exemple, "le 17 du 'Omer"), nous pourrons, sans problème, compter le 'Omer avec *Brakha*.

Selon le *Choul'han 'Aroukh Harav*, c'est dès *Plag Hamin'ha* qu'il faut veiller à ne pas dire : "Aujourd'hui, nous sommes tel et tel jour du 'Omer" (s'il s'agit du jour qu'on a l'intention de compter plus tard avec *Brakha*). Toutefois, si, par erreur, on l'a dit, on pourra quand même compter le 'Omer avec *Brakha*.

Si, en plein jour, quelqu'un nous demande quel jour du 'Omer nous sommes, nous pouvons sans problème lui dire : "Ce soir, nous serons tel et tel jour du 'Omer". Car, à ce moment-là, le **moment de compter le 'Omer (pour le soir) n'est pas du tout arrivé**.

Pirké Avot, chapitre 4, Michna 1, fin

**MICHNA**

A la fin de sa liste de définitions, Ben Zoma dit que celui qui est digne d'être honoré est celui qui **honore les créatures**, comme il est dit (Chmouel 1 - 2, 30) : "Ceux qui M'honorent, Je les honorerai. Et ceux qui M'offensent seront décimés."

Précédemment, Ben Zoma a parlé de **sagesse, de force et de richesse**. Chacune de ces qualités entraîne naturellement de l'honneur. Cependant, si celui qui possède ne serait-ce que l'une d'elles constate qu'il n'est pas honoré, il ne doit pas attendre que cela arrive. Il doit, au contraire, aller lui-même honorer les gens. Et ainsi, ces derniers lui **rendront sincèrement les honneurs** qu'il leur a témoignés.

Celui qui honore les gens s'honore donc lui-même car il recevra finalement ce qu'il a donné (de l'honneur).

Le *Passouk* de Chmouel rapporté par Ben Zoma (ci-dessus) nous dit qu'**Hachem honorera ceux qui L'honorent**.

C'est incroyable ! Car Hachem n'a créé le monde que pour que les créatures L'honorent. Pourtant, Il nous dit : "Si vous M'honorez, Je vous honorerai."

A fortiori, un être humain qui reçoit de l'honneur voudra honorer celui qui le lui a donné.

Dans le *Passouk* de Chmouel que nous avons rapporté, Hachem dit aussi que **celui qui Le méprise se détruit lui-même**. Parce que celui qui n'honore pas Hachem perd tout crédit aux yeux des créatures. Il sera repoussé par elles et entraînera sa propre perte.

Le *Roua'h Haïm* explique que celui qui honore les autres n'enquête pas, au préalable, pour savoir qui est plus important ou moins important que lui. Car il se dit : "Toutes les créatures ont été créées à l'image d'Hachem. Et tout ce qu'Hachem a créé, Il ne l'a créé que pour Son honneur. Par conséquent, **en honorant les gens, j'honore Hachem leur Créateur**."

**Celui qui agit ainsi sera honoré par Hachem en retour.**

**KÉTOUVIM**  
 HAGIOGRAPHES

**Trois amis proches de Iyov, qui n'habitaient pas à côté de lui, ont fini par apprendre par des voyageurs ce qui lui est arrivé. Ils sont venus le voir, chacun de son endroit.**

Le premier s'appelait **Elifaz Hatémani**. Le *Even 'Ezra* dit que c'était un descendant de Elifaz, le fils de 'Essav.

Il y avait aussi **Bildad Hachou'hi**, qui était l'un des enfants de Kétoura, la deuxième femme d'Avraham *Avinou* (certains disent que Kétoura était Hagar).

Le troisième s'appelait **Tsofar Hana'amati**, et on ne connaît pas précisément son ascendance. Les trois hommes se sont donnés rendez-vous devant la maison de Iyov pour y entrer ensemble. Le texte nous dit qu'on y entra en **hochant la tête, sans rien dire** ; puis on **consolait l'endeuillé ou celui qui était dans le malheur**.

Cependant, avant d'entrer dans la maison, les hommes ont vu Iyov, et ne l'ont pas reconnu tant la **souffrance l'avait rendu méconnaissable**. Ils ont éclaté en sanglots, ont déchiré leurs vêtements, et ont jeté beaucoup de terre sur leur propre tête et vers le ciel. Le texte dit que telle était l'habitude lorsqu'on venait voir un endeuillé. Ils sont rentrés. Ils se sont assis par terre, à ses côtés, avec lui. Et ils sont restés ainsi **sept jours et sept nuits** (ils devaient quand même s'allonger par terre de temps en temps, et se lever parfois quelques minutes pour chercher à manger par exemple), **sans échanger le moindre mot**.

Ils n'ont pas eu le courage de dire quoi que ce soit à Iyov car ils ont vu qu'il **souffrait énormément**. Et face à une telle souffrance, il n'y avait rien à dire... Il fallait simplement essayer de le consoler par leur présence.

D'autre part, la *Halakha* est que lorsqu'on va voir un endeuillé, on ne doit pas parler en premier, mais **laisser l'endeuillé parler d'abord** (car peut-être que l'endeuillé préfère le silence). Là aussi, les trois hommes ont respecté le silence de Iyov. Et, de toute façon, ils ne savaient pas quoi dire. Après ces sept jours de silence, Iyov a enfin ouvert la bouche. Et le texte nous dit qu'il a maudit son jour. C'est-à-dire qu'Iyov ne comprenait rien à ce qu'il lui arrivait. Il a **examiné toutes ses actions**, et a vu qu'aucune d'elles ne justifiait un tel malheur.

Il en a donc conclu qu'en fait, ce ne sont pas les actions de l'homme qui décident de son sort, mais tout est inscrit dans les astres : il y a des jours meilleurs que d'autres, des nuits meilleures que d'autres, des heures meilleures que d'autres...

Iyov n'a donc rien trouvé d'autre, pour justifier ce qui lui arrivait, que de voir le **jour de sa naissance comme la cause de tous ses malheurs**.

Iyov, chapitre 2, versets 11 à 14



## CHOFTIM PROPHÈTES

À la fin du livre de *Choftim*, on revient sur un épisode qui est arrivé après la mort de Yéhochoua', et avant la nomination du premier juge, qui était 'Otniel ben Kénaz.

Un homme de la montagne d'Éfraïm s'appelait Mikha.

On avait volé à la mère de Mikha 1100 pièces d'argent. La mère de Mikha avait maudit le voleur en face de Mikha, car elle soupçonnait ce dernier d'être le voleur.

Effectivement, quelques temps après, celui-ci a **reconnu sa faute**, et lui a rendu l'argent.

La mère de Mikha a alors eu peur d'avoir maudit son propre fils, et elle lui a dit : "Je te bénis mon fils. Et **que ma bénédiction annule la malédiction** que j'avais faite !"

Lorsque Mikha a rendu l'argent à sa mère, celle-ci lui a dit : "Lorsque j'avais perdu cet argent, j'avais fait le vœu que si je le retrouve, je l'utiliserai pour construire une statue. Alors maintenant, garde-le, et **fabrique la statue**."

Mais Mikha a refusé car, maintenant qu'il avait restitué l'argent, il ne voulait **plus avoir de lien** avec ce dernier.

La mère de Mikha a donc pris l'argent, elle en a extrait 200 pièces d'argent qu'elle a donné à un orfèvre ; et avec les 900 pièces restantes, elle a demandé à l'orfèvre de faire une statue.

Les commentateurs expliquent qu'elle n'avait pas vraiment l'intention de faire de l'idolâtrie mais elle pensait, par erreur, qu'on pouvait **attirer ainsi l'influence divine**.

Mikha avait un bâtiment dans lequel de l'idolâtrie était pratiquée, et la statue y a été déposée.

Mikha s'est dit que tout édifice religieux doit

avoir un Cohen. Alors, n'ayant personne d'autre sous la main, il a **nommé son fils Cohen**.

En ces temps-là, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, il n'y avait **pas de roi en Israël**, et chacun faisait ce qui était droit à ses yeux. Par conséquent, personne ne s'est opposé à la dérive de Mikha.

À cette époque, il y avait un jeune Lévi (un petit-fils de Moché *Rabbénou*, un fils de Guerchom). Apparemment, il était instable, et voyageait de ville en ville pour s'occuper et **gagner une subsistance**. Il a habité à Beth Lé'hem Yéhouda, puis est arrivé à la montagne d'Éfraïm et à l'édifice de Mikha.

Mikha lui a demandé qui il était. Le Lévi a répondu : "Je suis un Lévi, et je cherche à m'installer quelque part."

Mikha était fou de joie d'avoir un vrai Lévi qui venait dans son édifice. Il lui a dit : "Installe-toi chez moi et tu seras à la fois un enseignant (car c'est le rôle d'un Lévi d'enseigner) et le Cohen de mon édifice. Et je te donnerai 10 pièces d'argent chaque année, des vêtements de rechange et ta nourriture."

Le Lévi a accepté. Il a été **adopté par la famille de Mikha** et est devenu comme un fils pour Mikha.

Mikha était très content car il a dit : "Il n'était pas convenable que je nomme mon propre fils comme Cohen, car nous ne sommes pas de la famille des Lévi'im. Mais **maintenant qu'Hachem m'a envoyé un vrai Lévi**, et que je peux en faire un Cohen, cela prouve qu'il apprécie ce que je fais."

## HISTOIRE



Rav Aharon de Karlin (auteur du fameux chant *Ka Ekhsuf*, que de nombreuses personnes chantent le vendredi soir, à la table de Chabbath) a raconté que, chez son père, il y avait un *'Hassid* qui **s'impliquait particulièrement dans la préparation de Pessa'h** :

- il **fabriquait lui-même ses Matsot** à partir d'un blé qu'il allait cueillir dans les champs et qu'il conservait le mieux possible ;
- il **fabriquait aussi son propre vin**, en cueillant lui-même les raisins et en surveillant qu'ils n'entrent pas en contact avec du *'Hamets* ;
- et, après de gros efforts, il obtenait ainsi les **Matsot et le vin nécessaire pour Pessa'h**.

Un jour, après avoir déposé ses *Matsot* et son vin sur la belle table de *Pessa'h*, le *'Hassid* est allé faire la **prière du soir**.

Pendant ce temps, sa femme est passée près de la table et, de manière incompréhensible, son tablier a tiré la nappe et tout ce qui se trouvait au dessus d'elle : les *Matsot* se sont cassées, le vin s'est renversé, la vaisselle s'est brisée...

Elle avait terriblement honte et a éclaté en sanglots. Elle est allée se réfugier dans son lit, **attendant avec angoisse la réaction de son mari...**

Après une prière particulièrement élevée, le *'Hassid* est rentré joyeusement chez lui. Il a, évidemment, remarqué ce qu'il s'était passé ; mais il a surtout été accueilli par les **hurlements de sa femme** qui, entre temps, avait décidé de l'accuser de ce qu'il s'est passé.

Elle s'est jetée sur lui, et lui a crié des phrases telles

que : " Tout est de ta faute !! Tu n'aurais pas dû mettre tout cela sur la table !! Ça aurait pu attendre ton retour de la *Choule* !"

Elle s'est tellement prise au jeu de sa colère qu'elle lui a dit : "Immédiatement après la fête, je veux divorcer ! Je ne peux plus continuer à vivre avec un **homme aussi désordonné !**"

L'homme écoutait silencieusement toutes ces critiques, et contemplait l'état de la salle à manger. Mais il ne s'est pas mis en colère contre sa femme et a, au contraire, essayé de l'apaiser en lui disant :

"Qu'importe que ce soit moi ou toi le responsable ! C'est **Hachem qui a voulu cela**, et nous devons **l'accepter avec amour !**"

Il s'est penché pour ramasser les débris de *Matsot* et le vin qu'il pouvait récupérer.

Il avait l'habitude de ne pas manger, à *Pessa'h*, quelque chose qui était tombé par terre, de peur que du *'Hamets* s'y soit collé. Mais, cette année, il a dit : "**Ce n'est pas le moment de faire des 'Houmrot !** Faisons la fête avec ce qu'il nous reste !"

Il a commencé le *Séder* avec joie, et a **remis de la joie dans le cœur de sa femme**.

Le lendemain, Rav Aharon de Karlin a dit, devant tous les *'Hassidim*, que le *Séder* de ce *'Hassid* a eu, dans les mondes supérieurs, encore **plus d'effets positifs que tous les autres Sédarim** ; et qu'aucun homme au monde, cette année, n'a réussi à atteindre ce que cet homme a atteint.

Cette histoire nous montre, encore une fois, ce qui est vraiment important pour Hachem.

**Chabbath Chalom !**



## Question

La chemise du fils de Madame Sebban s'est **lourdement tachée**.

Pour la laver, la maman a utilisé de la javel, puis elle l'a accrochée vers 1 heure du matin aux cordes à linge installées à sa fenêtre. Une demi-heure plus tard, la voisine du dessous, Madame Biton, accroche elle aussi, à cette heure tardive, du linge.

Le lendemain matin, Madame Biton a la surprise de découvrir son **linge taché par la javel**. Après s'être renseignée, elle comprend que c'est la chemise du fils de Madame Sebban qui a goutté sur son linge.

Madame Biton demande donc à son voisine du dessus le **remboursement des habits abîmés**. Madame Sebban explique qu'elle a volontairement étendu la chemise **très tardivement** afin d'éviter ce genre de problèmes, et qu'elle n'aurait jamais imaginé que quelqu'un étendrait du linge si tard, c'est pourquoi elle se ne se voit **pas responsable**.

Madame Biton rétorque alors que bien qu'une telle chose soit effectivement rarissime, cela ne l'exonère pas du paiement des dégâts qui sont arrivés à cause d'elle.

GUEMARA



Madame Sebban doit-elle rembourser les habits tachés à Madame Biton ?



- Baba Kama 3b depuis Tolda Déech Maï Nihou jusqu'à Tolda Déech Kéech
- Rachi, Roua'h Métsouya
- Sma, Roua'h Chéein Métsouya (Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 418, 9)

## RÉPONSE

La *Guemara* nous apprend que tout dommage causé par un objet qui va endommager par le biais du vent ou autre force, **responsabilise son propriétaire**. Toutefois, cette dernière précise que si le dommage a été causé par un vent anormalement puissant, le propriétaire de l'objet ne sera pas responsable du dommage. Rachi explique que cela est vrai pour toute **situation de force majeure** ; et le *Sma* de préciser que pas seulement un cas de totale force majeure exempt le propriétaire, mais **tout évènement rare** entre aussi dans cette catégorie

Il semblerait donc que Madame Sebban ne soit pas responsable, car comme l'a reconnu Madame Biton, il est effectivement **rarissime d'étendre son linge si tardivement**. C'est pourquoi Madame Sebban ne sera pas responsable de rembourser les habits délavés par la javel.

CHMIRAT HALACHONE

en histoire

Rabbénou Yona de Gérone nous enseigne : "Une **attitude négative à l'égard des autres** signifie que nous trouverons **toujours des défauts à évoquer**." (*Cha'aré Téchouva* 3, 217)

## LE CAS DE LA SEMAINE

Chim'on parle avec son copain Réouven à la pause : "Tu sais, je suis vraiment le **dernier des nuls en maths**. Avec Gad, on forme la paire !"

QUESTION

Réouven a-t-il le droit d'accorder du crédit à ce que lui a dit Chim'on ?

Réponse

Réouven aura le droit de croire uniquement ce que Réouven dit de lui-même, mais il n'aura **pas le droit de croire ce qu'il dit sur Gad**. Lorsque le locuteur livre une information médisante le concernant ainsi qu'une autre personne, il sera permis de croire **uniquement les faits qui le touchent**.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : 01 77 50 22 31 +972 54 679 75 77 avotoubanim@torah-box.com